

## OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

### AVIS DE MISE EN CONCURRENCE SUITE À MANIFESTATION D'INTÉRÊT SPONTANÉE

Installation d'un distributeur à pizzas dans la zone de Bois l'Abbesse

Conformément à l'article L 2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), s'agissant d'une demande d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique par le biais d'une manifestation d'intérêt spontanée, la Communauté de communes est tenue de procéder à une publicité afin de s'assurer de « l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente » et d'envisager de délivrer cette autorisation.

\*\*\*\*\*

La Communauté de communes du Val d'Argent a été sollicitée de façon spontanée pour l'installation et l'exploitation d'un distributeur à pizzas sur le domaine public dans la zone de Bois l'Abbesse de Lièpvre.

**OBJET DE L'OCCUPATION :** Installation d'un distributeur à pizzas.

**SURFACE CONCERNEE :** 12m<sup>2</sup> sur le domaine public géré par la CCVA, situés à côté du transformateur électrique le long de la voirie principale de la zone de Bois l'Abbesse.

**DURÉE DE L'OCCUPATION :** Du 28 février 2022 au 28 février 2027 afin de permettre à l'exploitant l'amortissement de ses investissements. A noter que tous les travaux et aménagements nécessaires à l'installation de l'activité seront à la charge exclusive de l'occupant.

**CRITÈRES DE SÉLECTION :** Qualité du projet : 60 %, Pertinence et qualité des produits proposés : 40 %.

\*\*\*\*\*

La présente publicité préalable est faite sur les sites Internet de la commune de Lièpvre et de la Communauté de communes du Val d'Argent, ainsi qu'en version papier aux sièges des deux collectivités. Elle restera affichée jusqu'au 21 février 2022.

Les renseignements complémentaires sont à demander à la Communauté de communes du Val d'Argent - 11a rue Maurice Burrus 68160 Sainte-Croix-aux-Mines – 03.89.58.83.45 – [ccva-accueil@valdargent.com](mailto:ccva-accueil@valdargent.com)

\*\*\*\*\*

Les dossiers de candidature devront être adressés au plus tard le 21 février 2022 à 17 heures sous pli à l'adresse ci-dessus.

Le dossier de candidature devra comporter : le dossier de présentation de l'activité proposée (notamment plan d'implantation et visuels), une photocopie de l'inscription au registre du commerce (datant de moins de 3 mois), l'extrait KBis et une copie de l'assurance en responsabilité civile de l'exploitant.

Toute offre reçue hors délai, ou incomplète, ou portant sur une activité autre que celle définie ci-dessus sera rejetée.

En l'absence de toute autre proposition concurrente dans le délai imparti, un titre habilitant le pétitionnaire à occuper le domaine public concerné sera délivré.